

PORANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DE LA 1ERE ANNEE DE LA CAPACITÉ D'ORTHOPTIE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Education,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu l'Arrêté du 20 octobre 2014 modifié relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste,
Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury d'examen de la 1^{ère} année de la Capacité d'Orthoptie de l'UFR de Médecine et des professions Paramédicales comme suit :

1^{ère} année de la Capacité d'Orthoptie

Membres du jury :

Emmanuel COUDÉYRE, Président du jury, PU-PH

Florie MONIER, Vice-président du jury, Directrice pédagogique de l'Ecole d'Orthoptie

Semestres 1 et 2 :

Cristina ALBA-DELGADO, MCU

Calire AUMERAN, PU-PH

Frédéric CHIAMBARETTA, PU-PH

David CIA, MCU

Marie-Ange CIVIALE, MCU

Frédéric COSTES, PU-PH

Christine COURTEIX RAUSCH, PU

Jean-Marc GARCIER, PU-PH

Xavier MOISSET, PU-PH

Lénaïc MONCONDUIT, MCU

Vincent SAPIN, PU-PH

Frank PIZON, MCU

Isabelle RANCHON-COLE, PU

Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, PU

Éric WERSINGER, MCU

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be "Mathias BERNARD". To the right of the signature is a circular blue logo with the letters "UCA" in white, and the words "UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE" around the perimeter.

Le 6 décembre 2025

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*